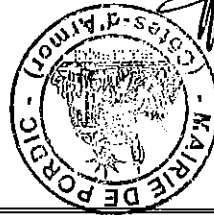


DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR



Le Maire,  
**Maurice BATTAS**

COMMUNE DE PORDIC

N°2019-11-04a

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réuniront en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

**ETAIENT PRESENTS :** Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEE, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (attive au point 4), Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNO, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :**

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

**ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Annie GOUEZEL

*Nombre de conseillers en exercice : 44*

*Nombre de présents : 39*

*Nombre de votants : 44*

\*\*\*

**4) Présence médicale à Pordic :**

**Rapporteur :** Monsieur Alain JOUANNY, Premier Adjoint au Maire chargé de l'administration générale.

**a) Problématique de la démographie médicale et réponse de la Ville :**

La santé n'est pas une compétence qui échoit naturellement aux Communes, elles ne peuvent cependant rester sans intervenir face à la diminution de l'offre de soins de proximité.

Pordic compte six médecins généralistes en activités pour 7 400 habitants.

Début 2020, ils ne seront plus que cinq et passeront à trois dans un à deux ans. Malheureusement, les médecins qui prendront leur retraite n'ont pas à ce jour trouvé un remplaçant ; à défaut de solution dans un proche avenir, une partie de la patientèle pordicaise devra rechercher un médecin

hors du territoire communal. Il s'agit là d'une préoccupation majeure de nos concitoyens, particulièrement de ceux qui ont des difficultés à se déplacer, comme le confirme l'analyse des besoins réalisée cette année par le Centre Communal d'Action Sociale.

Cette diminution de l'offre médicale de proximité interroge également d'autres libéraux de la santé (pharmaciens, infirmiers ...) sur l'avenir de leur propre activité.

La municipalité a échangé à plusieurs reprises avec les professionnels de la santé et comme beaucoup elle a suivi avec attention les différentes initiatives en la matière pour répondre à l'offre médicale de proximité.

Il faut bien entendu des locaux disponibles et adaptés à la profession. Il y a quelques mois un promoteur spécialisé s'était intéressé à Pordic et projetait la création de locaux destinés à accueillir des médecins et autres libéraux. Il a renoncé à son projet arguant du prix du foncier de notre territoire. Une autre solution est donc à rechercher.

Mais avoir des locaux ne suffit pas à attirer des médecins. Les libéraux et l'Agence Régionale de Santé s'accordent à dire que si avoir un local immédiatement disponible est impératif c'est la présence sur un même site d'autres professionnels à même de créer une communauté de soignants et se concrétisant par un projet de soins commun et aidé en cela par un acteur référent institutionnel. C'est cela qui est à même de convaincre et permettre l'installation de nouveaux médecins. Ce projet doit être réfléchi par et avec les acteurs locaux et proposé à l'ensemble du territoire communal.

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 04/11/2019.

Sur proposition du Maire, dans cette intention,

***Le Conseil Municipal à l'unanimité engage la Ville afin d'intervenir avec les moyens et outils qui sont les siens afin :***

- **De favoriser** le maintien de l'offre de soins sur son territoire y compris en investissant dans des locaux
- **D'inciter et d'accompagner** les soignants à la création et à la mise œuvre d'un projet de soins commun à Pordic et en lien avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et tous les acteurs qui se préoccupent de la santé en France.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
**Maurice BATTAS.**

